

MAIRIE  
DE  
85200 DOIX LES FONTAINES

Téléphone : 02 51 50 45 45  
Fax : 02 51 50 45 46  
Email : [mairie-de-doix@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-doix@wanadoo.fr)

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2017



Date de convocation : 28 Mars 2017

**PRÉSENTS** : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, SAGOT Judith, BRUNET François, PAQUET Monique, ALLARD Marie-Berthe, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BIROT Serge, CERCEAU Pierre, CHOLLET Corinne, COURSEAU Hélène, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, METEAU Séverine, PICORON Andrée, SERVANT Bernard, THIBAUD Sébastien, TOMBU Catherine.

**EXCUSÉS** : BERLAND Benoît, BERLAND Guillaume, BONNET Franck, CHARRIER Pascal, PELLETIER Nadège, POUPEAU Yvon, RONCIN Sophie.

**Secrétaire de séance** : METEAU Séverine.

Monsieur Benoît BERLAND a donné son pouvoir à Monsieur Lionel AVRIL.

Monsieur Guillaume BERLAND a donné son pouvoir à Monsieur Lionel PAGEAUD.

Monsieur Pascal CHARRIER a donné son pouvoir à Madame Corinne CHOLLET.

Monsieur Yvon POUPEAU a donné son pouvoir à Monsieur Stéphane BOULARD.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 Février 2017.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 du Lot 3 Bardage Bois Menuiserie intérieure du marché de rénovation de la salle des fêtes de Doix et de ses alentours avec l'entreprise PRO BOIS d'un montant de 1 035,76 € HT.
3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour un nouveau tablier en béton armé au « Pont de Bois » avec l'entreprise BONNET de Coulonges sur l'Autize pour un montant de 10 800,00 € HT.
4. APPROUVE la modification des statuts du SyDEV et donne son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.
5. DECIDE de modifier le tableau des effectifs suite à l'avancement de grade d'un agent au 1<sup>er</sup> mai 2017, comme suit : suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, titulaire CNRACL, à temps complet et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, titulaire CNRACL, à temps complet.
6. ACCEPTE la convention de mise à disposition à intervenir avec la commune de Montreuil pour un agent technique à raison de 15 heures par quinzaine au maximum et occasionnellement, entre le 15 avril 2017 et le 15 septembre 2017.

7. ACCEPTE la convention de transfert à la commune de Doix lès Fontaines des équipements communs du lotissement privé de Monsieur ROLLAND André de maisons d'habitation, sur le terrain situé sur la parcelle cadastrée section 091 ZM n°129.
8. DECIDE de fixer à 50 € le tarif de location pour la salle des fêtes de Doix et de la salle polyvalente de Fontaines pour des réunions politiques.
9. APPROUVE le nouveau PEDT pour la période de septembre 2017 à juin 2020.
10. DECIDE de modifier les horaires des écoles du site de Doix et du site de Fontaines, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 comme suit :

Ecole site de Doix :

Classe 1 : Lundi :	8h50 - 12h00	et	13h30 - 15h00 suivi de TAP facultatif jusqu'à 16h15
Mardi :	8h50 - 12h00	et	13h30 - 16h15
Mercredi :	8h50 - 11h30		
Jeudi :	8h50 - 12h00	et	13h30 - 16h15
Vendredi :	8h50 - 12h00	et	13h30 - 15h10 suivi de TAP facultatif jusqu'à 16h15
Classe 2 : Lundi :	8h50 - 12h00	et	13h30 - 16h15
Mardi :	8h50 - 12h00	et	13h30 - 15h00 suivi de TAP facultatif jusqu'à 16h15
Mercredi :	8h50 - 11h30		
Jeudi :	8h50 - 12h00	et	13h30 - 16h15
Vendredi :	8h50 - 12h00	et	13h30 - 15h10 suivi de TAP facultatif jusqu'à 16h15

Ecole site de Fontaines :

Classe 1 : Lundi :	8h50 - 12h05	et	13h35 - 15h00 suivi de TAP facultatif jusqu'à 16h15
Mardi :	8h50 - 12h05	et	13h35 - 16h15
Mercredi :	8h50 - 11h30		
Jeudi :	8h50 - 12h05	et	13h35 - 16h15
Vendredi :	8h50 - 12h05	et	13h35 - 15h10 suivi de TAP facultatif jusqu'à 16h15
Classe 2 : Lundi :	8h50 - 12h05	et	13h35 - 16h15
Mardi :	8h50 - 12h05	et	13h35 - 15h00 suivi de TAP facultatif jusqu'à 16h15
Mercredi :	8h50 - 11h30		
Jeudi :	8h50 - 12h05	et	13h35 - 16h15
Vendredi :	8h50 - 12h05	et	13h35 - 15h10 suivi de TAP facultatif jusqu'à 16h15

11. APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe Assainissement :
  - la section de fonctionnement présente un excédent de 35 316,92 €
  - la section d'investissement présente un excédent de 7 510,95 €
12. APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget annexe Assainissement.
13. VOTE le budget annexe 2017 Assainissement en fonctionnement pour 104 181,92 € et en investissement pour 88 865,00 €.

14. APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe du local commercial :
- la section de fonctionnement présente un excédent de 14 230,31 €
  - la section d'investissement présente un excédent de 34 520,39 €
15. APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget annexe du local commercial.
16. VOTE le budget annexe 2017 du local commercial en fonctionnement pour 20 930,31 € et en investissement pour 45 340,70 €.
17. APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe du Centre de Loisirs :
- la section de fonctionnement présente un excédent de 18 192,56 €
18. APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget annexe du Centre de Loisirs.
19. VOTE le budget annexe 2017 du Centre de Loisirs en fonctionnement pour 109 997,56 €.
20. APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe de la Salle des 4 Vents :
- la section de fonctionnement présente un excédent de 5 463,68 €
21. APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget annexe de la Salle des 4 Vents.
22. VOTE le budget annexe 2017 de la Salle des 4 Vents en fonctionnement pour 30 920,00 €.
23. APPROUVE le compte administratif 2016 du budget général de la Commune :
- la section de fonctionnement présente un excédent de 207 020,56 €
  - la section d'investissement présente un déficit de 34 484,33 €
24. APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget général de la Commune.
25. DECIDE d'affecter les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget général comme suit : article 1068 (Recette d'investissement) = + 34 484,33 € et Report au 002 (Recette de fonctionnement = + 172 536,23 €).
26. VOTE pour le maintien des taux d'imposition pour 2017 comme suit :
- Taxe d'habitation = 16,71%,
  - Taxe foncière bâti = 17,90% et
  - Taxe foncière non bâti = 45,67%.
27. VOTE le budget primitif 2017 de la Commune en fonctionnement pour 1 229 519,23 € et en investissement pour 1 090 400,00 €.

*Fait à Doix lès Fontaines, le 11 Avril 2017*

*Le Maire,*

*Lionel PAGEAUD*

